

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2024 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

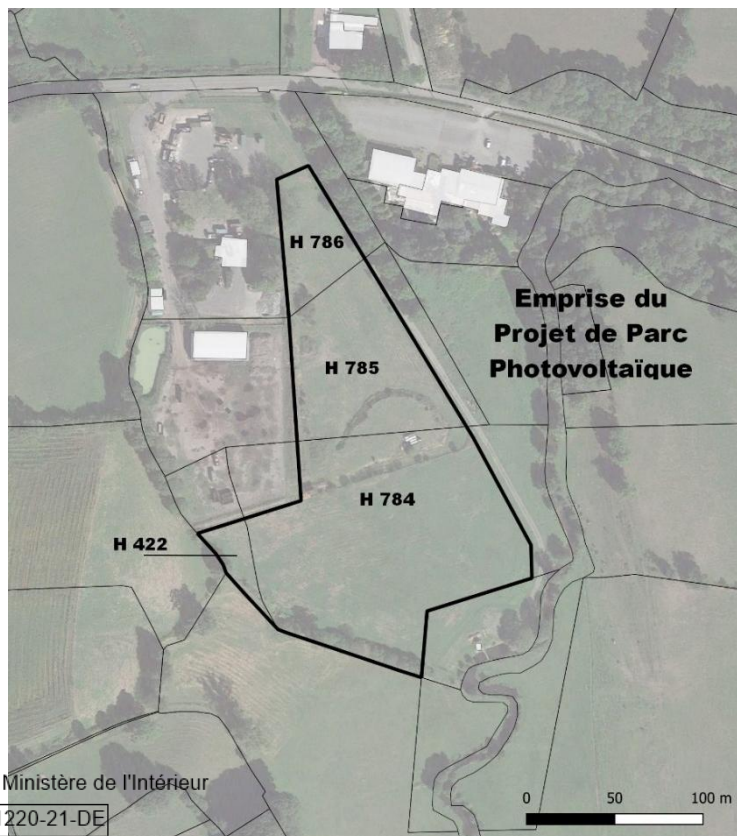
Patrimoine

21. Proposition de loyer transmise par Héliantis au sujet des terrains de Canvie en vue d'y implanter un parc photovoltaïque

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du projet développement d'un parc photovoltaïque sur le site de Canvie, aujourd'hui à l'étude, la société HELIANTIS ENERGIES souhaite conclure une promesse de bail toute convention portant sur les terrains communaux concernés.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Publication : 20/12/2024

Délibération n°2024/12/16/21 du 16 décembre 2024 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Les parcelles communales concernées sont les suivantes :

SECTION	N° DE PARCELLE	INFORMATION	CONTENANCE (m²)
H	786	Partiellement	2 407
H	785	Partiellement	6 396
H	784	Partiellement	15 115
H	422	Partiellement	830

TOTAL			24 748 (*)
--------------	--	--	-------------------

(*) Surface théorique dans l'attente du plan de bornage

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les points suivants :

1. Autoriser Madame le Maire – ou son représentant – à signer une promesse de bail toute convention avec la société HELIANTIS ENERGIES sur les parcelles communales susmentionnées,
2. Donner un avis favorable à la réalisation d'un projet photovoltaïque sur le territoire communal par la société HELIANTIS ENERGIES,
3. Autoriser Madame le Maire – ou son représentant – à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation des études préalables et au développement du projet.

Au vu des négociations engagées avec HELIANTIS ENERGIES, l'offre aujourd'hui arrêtée – et telle qu'elle pourrait être traduite dans le bail emphytéotique (durée de 30 ans) – serait la suivante :

156 000 € TTC versés la première année, suivi du versement de 2 040 € TTC par hectare pour les 29 années suivantes ; soit, un montant approximatif total HT de l'ordre de : 303 900 € TTC

VU l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1,

VU la délibération du 30 septembre 2024 constatant la désaffectation des parcelles concernées et constatant leur déclassement du domaine public de la commune,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 25 Novembre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 04 Décembre 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire – ou son représentant – à signer une promesse de bail toute convention avec la société HELIANTIS ENERGIES pour les parcelles communales concernées,
- De donner un avis favorable au projet photovoltaïque porté par la société HELIANTIS ENERGIES,
- D'autoriser Madame le Maire – ou son représentant – à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet photovoltaïque sur le territoire communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/12/16/21 du 16 décembre 2024 à 20h30

- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	9
Vote Pour	42	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/12/16/21 du 16 décembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents : 05

Le 16 Décembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Décembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Décembre 2024.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LAURENTE Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception en date du 20/12/2024

014-200060176-20241220-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Délibération n°2024/12/16/21 du 16 décembre 2024 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/12/16/21 du 16 décembre 2024 à 20h30